

Compte-rendu du CSE du réseau France 3 du 12 juin 2020

Reprise d'activité jusqu'au 28 juin

Un nouveau stade de la reprise d'activité a été passé le 15 juin avec la tenue des débats électoraux et la reprise des locales et éditions en langues régionales. Le plan de reprise d'activité (PRA) a donc évolué afin de prévoir des effectifs plus importants présents sur les sites.

La directrice du Réseau a introduit sa présentation en espérant qu'il s'agisse de l'avant-dernier PRA : « on sera soulagés d'avoir à arrêter d'écrire des PRA », ajoute-t-elle.

Cette étape court jusqu'au 28 juin, il y aura ensuite a priori un PRA pour l'été, jusqu'à la reprise « normale » annoncée pour septembre. Normale, plus ou moins, car les sens de circulation, les masques, la distanciation pourraient perdurer plus longtemps.

Les tableaux présentés aux élus prévoient les effectifs moyens maximum autorisés sur les sites. Les chiffres varient de manière importante d'une antenne à l'autre (de 40 à 67 personnes par jour suivant les sites ; de 71 à 107 personnes pour les soirées électorales). Pour Laurence Mayerfeld, « le PRA laisse beaucoup la main aux régions ».

Au-delà de l'activité d'antenne, le PRA prévoit une reprise progressive de l'activité en présentiel des fonctions support. Avec une limite de 20% des effectifs par secteur par jour (20% de la RH, 20% de la finance, etc.), avec un maximum de 2 jours de présentiel par semaine.

Les motifs d'absence évoluent dans cette nouvelle phase. Désormais, les **personnes vulnérables** devront bénéficier d'un arrêt maladie pour ne pas reprendre le travail en présentiel. De même, pour la reprise du travail, elles devront fournir un certificat médical. Ces arrêts maladie peuvent être délivrés par les médecins traitants ou, dicit le DRH, par les médecins du travail locaux ou de FTV.

Les disponibilités ne subsisteront que pour les **parents d'enfants non scolarisés**, qui devront attester que l'école ne peut les accueillir et que le conjoint n'est pas lui-même en garde d'enfant.

Quelles perspectives à moyen terme ?

Fondamentalement, pour l'après, Laurence Mayerfeld estime qu'il est dans l'ordre des choses que les salariés reviennent au travail sur les sites : « il n'est pas question que les gens restent 4 jours en télétravail parce qu'ils trouvent ça plus sympa de ne pas voir les

collègues ». Aujourd'hui, l'accord sur la qualité de vie au travail qui encadre le télétravail à France Télévisions permet jusqu'à 2 jours de télétravail par semaine.

Départ de Philippe Bard, élu du CSE

Consultés sur le départ à la retraite de Philippe Bard, membre du CSE, dans le cadre du plan de départs, les élus se sont prononcés par 9 votes favorables et 16 abstentions.

La direction et les élus ont rendu hommage à Philippe et regrettent ce 6^e départ d'un élu de l'instance depuis le début du mandat.

Petit remaniement dans les commissions du CSE

Suite à des départs, la composition des commissions du CSE a été modifiée :

Jean-Manuel Bertrand (Marseille) rejoint la commission économique-structure, Thierry Pujo (Limoges) et Laurence Romet (Amiens) rejoignent la commission emploi-formation, et Elisabeth Braconnier (Besançon) rejoint la commission Antennes numériques et linéaires et information locale et régionale.

A venir

Prochain CSE : 24 juin (en visio)

Prochaine CSSCT : 17 juin (en visio)

Prochain CSE central : 1^{er} et 2 juillet.

Le 16 juin 2020

N'hésitez pas à solliciter vos élu·e·s CGT :

▲ Titulaires :

Elisabeth Braconnier (Besançon), Chantal Frémy (Toulouse), Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CSE (Brest), Annabelle Igier (Reims), Fabienne Labigne (Nantes), William Maunier (Metz), Pierre Mouchel (Bordeaux), Christophe Porro (Marseille), Thierry Pujo (Limoges), Sylvie Samson (Orléans).

▲ Suppléant·e·s :

Delphine Collin (Poitiers), Karine Cévaër (Rennes), Rabéa Chakir Trébosc (Bordeaux), Danilo Comodi (Le Havre), Philippe Conte (Grenoble), Isabelle Debraye (Amiens), Laurent Faure (La Fabrique, Toulouse), Claire Lacroix (Marseille), Thomas Raoult (La Fabrique, Rennes), Frédéric Rinauro (Montpellier).

▲ Représentant syndical : Thierry Chauffour (Besançon).